## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIA BARTHELEMY

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 19 Octobre 2018

OBJET : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Marignane: approbation de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D) du centre ancien de Marignane présenté en annexe au rapport, représentant une participation départementale globale de 14 millions d'euros,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

A l'unanimité Monsieur LE DISSÈS, Monsieur ROYER-PERREAUT, Madame VASSAL ne prennent pas part au vote

## ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée